

ARRÊTÉ du 31 octobre 1947

Article 1er

Sont inscrites sur l'Inventaire des Sites pittoresques de SEINE-ET-OISE.

- 1<sup>e</sup>) les abords de la R.N. 10 de VERSAILLES à ST-CYR l'Ecole depuis la grille de l'Orangerie jusqu'à l'entrée de ST-CYR sur une profondeur de cent mètres de part et d'autre de la route.
- 2<sup>e</sup>) la petite place située à l'entrée de ST-CYR l'Ecole.

PARCELLES CADASTRALES VISEES commune de VERSAILLES en tout ou partie les parcelles cadastrales  
n° 76 à 97 - 100 bis, Section Y.  
n° 1 à 8 - 11 - 13 - 19 - 20 - 22 - Section Y.  
n° 11 - 13 à 17 - 19 - 20 à 24 - 32 à 50 - 69 à 73 - 75 à 87 - 88 - 89 à 96 Section X.  
29 - 33 - 35 à 39 - 41 à 49 Section X  
1 à 7 - 9 à 11 - 39 - 44 - 46 Section J

commune de ST-CYR-1'Ecole - Section C - 1 à 6 - 10  
Section E - 425 à 428 - 431 à 433.

La mesure s'applique également au sol de la place,  
pour copie conforme par délégation  
Le Chef du Bureau des Sites LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE  
L'ARCHITECTURE

Signé : R. PERRET